



DES SACS POUR JETER VOTRE TRI EN VRAC

Fini les sacs en plastique ! Grâce au « sac de pré-collecte », vous pouvez jeter votre tri sélectif, en vrac, directement dans les bacs jaunes collectifs. Rappel : seuls les emballages ménagers et alimentaires, les journaux et magazines doivent être triés.

1 sac par foyer /an est à votre disposition dans votre mairie.

**JE REMPLIS MON
SAC AVEC LES
EMBALLAGES
TRIÉS**



**SAC À RETIRER GRATUITEMENT
DANS VOTRE MAIRIE**

**JE VIDE LES
EMBALLAGES EN
VRAC
DIRECTEMENT
DANS LE BAC
JAUNE**



**Nous vous rappelons que les cartons bruns de colis
sont interdits dans le tri et sont à déposer en
déchèterie ou dans les colonnes prévues à cet effet.**



INFORMATIONS | CCPVG | TÉL. 05 62 97 55 18

